

Communiqué de presse

Le département est classé en **CRISE sécheresse**

L'absence de pluie a des conséquences sur l'alimentation en eau potable en Ille-et-Vilaine : 8 des 9 derniers mois sont en déficit pluviométrique soit l'équivalent d'un manque de trois mois de pluie. Cette situation a conduit Monsieur Le Préfet d'Ille-et-Vilaine à prendre, le 12 août, un arrêté « crise sécheresse ». L'ensemble de la Bretagne est maintenant placé en situation de CRISE.

C'est le niveau le plus haut, signe d'une forte dégradation de la disponibilité de la ressource et la dernière étape avant de possibles restrictions d'usage ou coupure d'eau dans certains secteurs du département.

Autre signe de la situation très compliquée, la Préfecture a classé l'ensemble de la Région Bretagne en situation de crise.

Des ressources en eau qui diminuent très fortement.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais, qui fournit l'eau potable à 75 communes, a passé depuis plusieurs mois la gestion de ses 17 ressources en mode "sécheresse".

Actuellement, Eau du Bassin Rennais produit quotidiennement environ 70 millions de litre d'eau potable dont 10 % pour sécuriser des territoires voisins dont les ressources sont insuffisantes à cause de la sécheresse.

Le niveau d'eau baisse rapidement dans les barrages de la Chèze (St Thurial 35) et surtout dans celui de Rophémel (Plouasne 22). La Collectivité a donc décidé de réduire la production d'eau depuis Rophémel et d'augmenter celle de l'usine de Villejean. La préfecture a autorisé le pompage dans l'étang des Bougrières (Rennes) depuis le 8 août.

La Collectivité a arrêté depuis la mi-juillet le prélèvement dans la rivière la Couesnon dont le débit était trop faible.

Mais ces ressources superficielles ne sont plus alimentées et baissent régulièrement vers des niveaux inédits. Il est à craindre que cet hiver 2022-2023 ne permette pas le bon remplissage des ressources et ne provoque un été 2023 pire que la situation actuelle.

Les économies d'aujourd'hui sont donc essentielles pour éviter tout scénario de rupture d'alimentation en eau dans les prochains mois. La mobilisation de tous est obligatoire !

En tant que consommateur d'eau, vous pouvez agir.

Notre sécurisation en eau de demain repose en partie sur des actions simples à respecter fixées par la Préfecture dans notre département :

- Interdiction de laver les façades ou les toitures,
- Interdiction de laver les voitures,
- Interdiction de remplir les piscines,
- Interdiction d'arroser les pelouses, mais possibilité d'arroser raisonnablement le potager. Privilégiez la récupération d'eau de pluie.
- Interdiction de vidange et remplissage des piscines privées
- Interdiction d'arrosage des terrains de sport.
- Diminution de 25% de la consommation d'eau dans les process industriels.
- Réduction très forte de l'irrigation agricole

Vous pouvez aussi suivre ces quelques recommandations, simples mais efficaces, à appliquer dès aujourd'hui :

- Limiter votre douche entre 3 à 5 min par jour. **Si tous les 500 000 habitants du Bassin Rennais prenaient leur douche le temps de 2 chansons, on économiserait 5 piscines olympiques chaque jour.**
- Éteindre l'eau qui coule inutilement lors du brossage des dents, lavage des mains, rasage ou encore lors de la vaisselle et installer des mousseurs aux robinets de la maison. **Si tous les 500 000 habitants du Bassin Rennais réduisaient de 2 minutes l'eau qui coule inutilement au robinet, on économiserait 600 camions citernes chaque jour.**
- Faire tourner votre lave-linge et lave-vaisselle à plein.
- Pensez à la récupération d'eau de pluie pour les usages extérieurs : arrosage, nettoyage terrasse...

De nombreuses communes se sont d'ailleurs engagées dans des diagnostics d'économies d'eau, issus du programme ECODO, pour réduire les consommations des bâtiments communaux : école, gymnase, WC...

Les plus gros consommateurs professionnels du territoire d'Eau du Bassin Rennais sont également accompagnés pour réduire leur consommation grâce à un partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie, qui leur permet de bénéficier d'un diagnostic gratuit et de subventions pour des travaux d'économies d'eau.

L'eau potable est un bien précieux, économisons-la !

Eau du Bassin Rennais accompagne les industriels

L'Arrêté Préfectoral « sécheresse crise » exige une réduction de 25% des consommations d'eau par les industriels.

Depuis octobre dernier, avec l'aide financière de L'Agence de l'eau Loire Bretagne, Eau du Bassin accompagne la CCI d'Ille et Vilaine pour conduire gratuitement des diagnostics de consommation d'eau des industriels (ceux dont la consommation est de + de 3000 m³/jour) puis Eau du Bassin Rennais pourra cofinancer le plan d'action d'économie d'eau.

Les entreprises intéressées sont invitées à contacter la CCI :

<https://www.ille-et-vilaine.cci.fr/actualites/restriction-des-usages-de-l-eau-en-ille-et-vilaine>

Contacts référents :

Laurent Généau
Directeur Général
Collectivité Eau du Bassin Rennais
Tél : 02 23 62 11 37 / Mob : 06 19 62 32 29
lgeneau@ebr-collectivite.fr

Stéphane Louaisil
Pôle Production – Qualité de l'eau - Énergie
Responsable du Pôle
Tél : 02 23 62 11 72 / Mob : 06 20 13 06 46
slouaisil@ebr-collectivite.fr